

# DECLARATION UNITAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

## CGT - CFDT - FO - UNSA

Depuis plusieurs années les organisations syndicales de retraités ont contribué à développer des initiatives d'actions unitaires pour la défense des intérêts des pensionnés de notre entreprise. Ensemble, les retraités et leurs organisations syndicales, lors des rassemblements dans le hall de la maison de la RATP, ont obtenu la création d'une équivalence 13<sup>e</sup> pension pour les retraités.

Les études annuelles entre les organisations syndicales et la Direction ont abouti à la revalorisation des basses pensions et des pensions de réversion, notamment lorsque celles-ci concernaient des métiers disparus.

Nous attendions avec beaucoup d'impatience et d'intérêt cette réunion tripartite actée dans le relevé de décision lors des négociations sur la réforme de notre régime spécial de retraite. Nous espérons que celle-ci réponde sur le fond aux questions que nous avons formulé le 24 avril 2008.

Toutefois, à l'examen de l'ordre du jour qui nous est proposé, nous formulons une demande de modification de celui-ci. En effet, un point essentiel manque : l'intervention de la Direction de la RATP. Madame THEOPHILE, Directeur Général adjoint de la RATP affirmait : la Direction restera l'interlocuteur privilégié des retraités et ce depuis la création de la CRP.

Comme dit le proverbe « c'est au pied du mur que l'on voit le maçon », nous sommes donc venus écouter avec beaucoup d'intérêt vos propositions, qui à n'en pas douter, vont pouvoir permettre de rassurer les retraités qui ont tous contribué à créer les conditions d'évolution de notre entreprise, et il nous paraît important d'insister sur l'attachement

des retraités à ce qu'ils appellent encore aujourd'hui leur entreprise, leur RATP.

Alors s'il vous plait ne les décevez pas une nouvelle fois. La balle est aujourd'hui dans votre camp, les rassemblements unitaires de ces trois dernières années où plusieurs centaines de retraités présents ont pu constater au moment du compte rendu des délégations que malheureusement, la Direction portait peu d'intérêt aux propositions revendicatives formulées par les retraités et portées par les organisations syndicales :

- maintien de l'indexation des pensions sur la valeur du point de base des actifs,
- revalorisation des basses pensions,
- maintien d'un coefficient majoration d'équivalence 13<sup>e</sup> pension au-delà de 2008 pour que tous les retraités puissent bénéficier des 8,33 % sans discrimination,
- transports gratuits pour les retraités de la région Ile de France,
- retour de la « Lettre aux retraités » supprimée lors de la création de la CRP. Cette lettre qui était essentielle, permettait d'informer annuellement l'ensemble des pensionnés des évolutions de notre entreprise, et donner l'expression des diverses organisations syndicales des retraités.

Aujourd'hui, la situation des retraités à la RATP est préoccupante. Peu à peu, nous ne pouvons que constater qu'en ce qui concerne le pouvoir d'achat et l'évolution des pensions, nous sommes devenus des étrangers pour la RATP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009 nos pensions seront indexées sur l'évolution des prix.

A quelle date auront lieu les revalorisations en sachant qu'il y a une forte probabilité qu'au régime général celle-ci soient reportées au mois d'avril en même temps que les

complémentaires ? Pas besoin d'explication pour comprendre que cette décision aura fort risque de répercussion sur nos revalorisations prévues normalement en masse en janvier.

Pour ce qui concerne le contrat de groupe, nous tenons avant toute chose de réaffirmer l'attachement des retraités au groupe Mutuelle RATP dans le cadre de la renégociation.

Par contre, nous formulons des critiques qui concernent l'évolution des cotisations pour les contrats individuels constitués par 95 % de retraités, ceux-ci ont eu à subir une revalorisation de leur cotisation d'environ 50%.

Pendant toute leur carrière les retraités ont cotisé à la Mutuelle avant le contrat de groupe étaient inférieures à celles des actifs, aujourd'hui les choses se sont totalement inversées. Que sont devenus les liens de solidarité intergénérationnelle entre les actifs et les retraités.

Et je ne parle même pas de la suppression de l'indemnité décès correspondant à trois mois de pension complète à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, celle-ci étant remplacée par l'attribution d'une aide aux familles en difficultés sous le contrôle d'une commission en fonction des différents critères.

Quelques mots sur la prise en compte des besoins des retraités en matière de protection sociale. Comme vous le savez l'état de santé des retraités s'aggrave. Ils deviennent de facto des utilisateurs du système de soins, de divers médicaments pas toujours remboursés, victimes des franchises médicales et pour beaucoup d'entre eux victimes des dépassements d'honoraires.

Accusés régulièrement d'être considérés comme des fossoyeurs de la Sécurité Sociale les retraités ont vocation aujourd'hui, à tort, de coûter cher à la collectivité.

Des solutions existent :

- par de meilleurs remboursements des prothèses dentaires, auditive, lunetterie (par exemple, nous savons qu'une bonne hygiène dentaire est considérée essentielle par le corps médical),
- participation financière de l'entreprise en tout ou partie à la cotisation Mutuelle des retraités comme pour les actifs.
- mise en place d'un meilleur système de prévention (dépistage de différents types de cancer),
- augmenter l'aide aux personnes dépendantes, (maison de retraites médicalisées),
- réflexion concernant l'évolution de la maladie d'Alzheimer. Que celle-ci ne soit pas à la charge des anciens par la création d'une 5<sup>e</sup> branche de l'assurance maladie.

Et dans tout cela que deviennent les solidarités intergénérationnelles actifs retraités ? Quelle participation prévoit notre entreprise pour assurer une aide aux familles et pour que les retraités RATP restent considérés jusqu'à leur fin de vie ?

Ce que nous voulons, ce sont des actes concrets. La qualité des échanges n'en sera que meilleure. Si l'entreprise tient à rester l'interlocuteur privilégié des retraités, elle a toute la matinée pour en faire la démonstration en répondant positivement aux revendications des retraités.

**Nous refusons aujourd'hui d'entendre de beaux discours.**



Paris, le 6 juillet 2008